

**COMPTE-RENDU**  
**Réunion du 09 novembre 2021**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué par courriel sécurisé en date du 02 novembre 2021, s'est réuni sous la présidence de M. Christian LAGARDE, le mardi 09 novembre 2021 à partir de 14h30 à SAINTE-HELENE (Salle des fêtes)

Nombre de votants	30
Nombre de pouvoirs	12
Excusés	2

*Préalablement à l'ordre du jour, intervention de M. Matthieu DUSSAULT de la société EH'CO LIEU.*

**A l'ordre du jour :**

• **Administration Générale**

- Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 16 septembre 2021 ;
- Compte-rendu par le Président des attributions exercées par délégation, en application de la délibération n°98-09-20 du 17 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Président de la Communauté de Communes :

Date	Objet
<b>HABITAT-LOGEMENT</b>	
30/08/21	<i>Signature de la convention de partenariat avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Gironde (subvention ADIL 33)</i>

• **Finances et marchés publics**

- Budget Principal – sortie du patrimoine comptable des biens réformés ;
- Budget Principal et budgets annexes M14 – modification du plan d'amortissement ;
- Budget annexe Ordures ménagères 2021 : décision modificative n° 3 ;

- Approbation du protocole d'accord transactionnel avec la commune de Le Porge (remboursement de fluides au titre des années 2018 et 2019) : autorisation au Président à signer le protocole ;
- Fonds de concours - exercice 2021 : demandes des communes de Le Porge et de Moulis-en-Médoc.
  
- **Ressources Humaines**
  - Création au tableau des effectifs d'un poste de rédacteur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet ;
  - Création d'un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi (cas où l'emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel en application de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984) ;
  - Création d'un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi (cas où l'emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel en application de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984) ;
  - Contrat de projet : création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet identifié (article 3 II de la loi n° 84-53 du 26/01/1984) ;
  - Contrat de projet : création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet identifié (article 3 II de la loi n° 84-53 du 26/01/1984) ;
  
- **Enfance**
  - Attribution d'une aide financière à la commune de Brach pour l'extension du bâtiment périscolaire ;
  - Réalisation d'un pôle éducatif mutualisé au Porge : échange de parcelles entre la commune de Le Porge et la communauté de communes Médullienne.
  
- **Aménagement**
  - Etude d'opportunité et de faisabilité préalable au projet de requalification du site de l'ancien collège à Castelnau-de-Médoc : convention de partenariat.

- **Développement économique**

- Etude de programmation commerciale.

- **Equipement sportif d'intérêt communautaire**

- Projet de création d'un centre aquatique supra-communautaire sur la commune de Sainte-Hélène : délibération de principe sur l'engagement de la collectivité à porter le projet.

- **Tourisme**

- La Vélodyssée – Eurovélo 1 : autorisation au Président de signer la convention de partenariat 2021-2024 (phase IV).

- **Informations**

- **Questions**

91-11-21	Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 16 septembre 2021	POUR	UNANIMITE
92-11-21	Budget principal – Sortie du patrimoine comptable des biens réformés	POUR	UNANIMITE
93-11-21	Budget principal et budgets annexes M14 – Modification du plan d’amortisseur	POUR	UNANIMITE
94-11-21	Budget annexe « ordures ménagères » 2021 : décision modificative n°3	POUR	UNANIMITE
95-11-21	Approbation du protocole d’accord transactionnel avec la commune de LE PORGE (remboursement de fluides au titre des années 2018 et 2019) : Autorisation au président à signer le protocole	POUR	UNANIMITE
96-11-21	Fonds de concours – Exercice 2021 : demandes des communes de LE PORGE et de MOULIS EN MEDOC	POUR	UNANIMITE
97-11-21	Personnel communautaire – Création au tableau des effectifs d’un poste de rédacteur territorial principal de première classe à temps complet	POUR	UNANIMITE
98-11-21	Personnel communautaire – Création d’un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu’aucun fonctionnaire n’ait pu être recruté dans les conditions prévues	POUR	UNANIMITE 1 abstention
99-11-21	Personnel communautaire – Création d’un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu’aucun fonctionnaire n’ait pu être recruté dans les conditions prévues	POUR	UNANIMITE 1 abstention
100-11-21	Contrat de projet : création d’un emploi non permanent pour mener à bien un projet identifié	POUR	UNANIMITE
101-11-21	Contrat de projet : création d’un emploi non permanent pour mener à bien un projet identifié	POUR	UNANIMITE
102-11-21	Attribution d’une aide financière à la commune de BRACH pour l’extension du bâtiment périscolaire	POUR	UNANIMITE
103-11-21	Réalisation d’un pôle éducatif au PORGE : échange de parcelles entre la commune de LE PORGE et la communauté de communes Médullienne	POUR	UNANIMITE
104-11-21	Etude de programmation commerciale	POUR	UNANIMITE
105-11-21	Projet de création d’un centre aquatique supra-communautaire sur la commune de SAINTE-HELENE : délibération de principe sur l’engagement de la collectivité à porter le projet	POUR	UNANIMITE 5 abstentions
106-11-21	La velodyssee – Eurovelo 1 : Autorisation au président de signer la convention de partenariat 2021-2024	POUR	UNANIMITE